

Document: EB 2014/112/R.8
Agenda: 8(a)
Date: 13 August 2014
Distribution: Public
Original: French

E



Investing in rural people

President's report

Proposal for a loan and grant to the Republic of Côte d'Ivoire for the Support to Agricultural Production and Marketing Project – Western expansion

Note to Executive Board representatives

Focal points:

Technical questions:

Abdou Barry
Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2060
e-mail: a.barry@ifad.org

Samir Bejaoui
Associate Country Programme Manager
Tel.: +39 06 5459 2753
e-mail: s.bejaoui@ifad.org

Dispatch of documentation:

Deirdre McGrenra
Head, Governing Bodies Office
Tel.: +39 06 5459 2374
e-mail: gb_office@ifad.org

Executive Board — 112th Session
Rome, 17-18 September 2014

For: Approval

Contents

Acronyms and abbreviations	ii
Map of the project area	iii
Financing summary	iv
Recommendation for approval	5
I. Strategic context and rationale	5
A. Country and rural development and poverty context	5
B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP	5
II. Project description	6
A. Project area and target group	6
B. Project development objective	6
C. Components/outcomes	6
III. Project implementation	7
A. Approach	7
B. Organizational framework	7
C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management	8
D. Financial management, procurement and governance	8
E. Supervision	9
IV. Project cost, financing, benefits	9
A. Project cost	9
B. Project financing	9
C. Summary benefit and economic analysis	11
D. Sustainability	11
E. Risk identification and mitigation	12
V. Corporate considerations	12
A. Compliance with IFAD policies	12
B. Alignment and harmonization	12
C. Innovation and scaling up	13
D. Policy engagement	13
VI. Legal instruments and authority	13
VII. Recommendation	13
Annex	
Negotiated financing agreement	15
Appendix	
Logical framework	

Acronyms and abbreviations

APO	agricultural professional organization
ASAP	Adaptation for Smallholder Agriculture Programme
AWP/B	annual workplan and budget
M&E	monitoring and evaluation
MINAGRI	Ministry of Agriculture
MINEF	Ministry of Water and Forests
MINESUDD	Ministry of the Environment, Urban Sanitation and Sustainable Development
PCU	project coordination unit
PNIA	National Agricultural Investment Programme
PROPACOM	Support to Agricultural Production and Marketing Project

Map of the project area

Côte d'Ivoire

Zones d'intervention du PROPACOM Extension



Source: IFAD

The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Republic of Côte d'Ivoire

Support to Agricultural Production and Marketing Project – Western expansion (PROPACOM – Western expansion)

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Republic of Côte d'Ivoire
Executing agency:	Ministry of Agriculture
Total project cost:	US\$59.70 million
Amount of IFAD loan:	SDR 11.28 million (equivalent to approximately US\$17.45 million)
Amount of IFAD grant:	SDR 11.28 million (equivalent to approximately US\$17.45 million)
Amount of grant from IFAD's Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP):	SDR 4.52 million (equivalent to approximately US\$7.0 million)
Terms of IFAD loan:	40 years, including a grace period of 10 years, with a service charge of three fourths of one per cent (0.75 per cent) per annum
Cofinancier:	OPEC Fund for International Development (OFID)
Amount of cofinancing:	OFID US\$10 million
Terms of cofinancing:	Concessional loan
Contribution of the borrower/recipient:	US\$5.33 million
Contribution of beneficiaries:	US\$2.49 million
Appraising institution:	IFAD
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

Recommendation for approval

The Executive Board is invited to approve the recommendation for the proposed financing to the Republic of Côte d'Ivoire for the Support to Agricultural Production and Marketing Project – Western expansion (PROPACOM – Western expansion), as contained in paragraph 49.

Proposal for a loan and grant to the Republic of Côte d'Ivoire for the Support to Agricultural Production and Marketing Project – Western expansion

I. Strategic context and rationale

A. Country and rural development and poverty context

1. The primary sector – comprising agriculture, livestock and fisheries – continues to drive economic growth and poverty reduction in Côte d'Ivoire. The sector employs more than two thirds of the active population (68 per cent), contributes nearly one quarter of GDP (24.3 per cent in 2012) and generates more than 48 per cent of export revenues. The country possesses enormous agricultural potential in the form of lowlands and plateaux, and has a large system of waterways fed by four major river basins with a water storage capacity of close to 38.1 billion cubic metres per annum.¹
2. This project is an expansion to western Côte d'Ivoire of the Support to Agricultural Production and Marketing Project (PROPACOM), which has been under way since May 2013 in the centre-north, north and northeast of the country. In addition to activities implemented under the original project, interventions will improve the climate change resilience of rural smallholders and ecosystems targeted by PROPACOM, with financing under the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme (ASAP).

B. Rationale and alignment with government priorities and RB-COSOP

3. PROPACOM – Western expansion is fully aligned with IFAD's Strategic Framework 2011-2015 and the country strategic opportunities programme (COSOP) 2010-2015 for Côte d'Ivoire. The project will contribute to achieving the objectives set in the poverty reduction strategy paper 2009-2015 and in the National Agricultural Investment Programme (PNIA) 2010-2015, i.e.: (i) improved productivity and competitiveness of agricultural production; (ii) value chain development; (iii) capacity-building for stakeholders in agricultural development. In addition, IFAD's strategy for Côte d'Ivoire for the period 2010-2015 essentially calls for developing food and market garden value chains to create wealth and improve incomes and food security for rural people.
4. The project operates in a context of economic reactivation following a decade of socio-political crisis. The western part of the country, epicentre of the new project, has borne the brunt of the crisis. As a result, food production has posted a net decline, development projects have come to a halt and technical support services are inactive. Such support as was provided during the crisis period came from nongovernmental organizations (NGOs), which gave priority to social and humanitarian aid under the circumstances.

¹ Source: National Office for Technical and Development Research.

II. Project description

A. Project area and target group

5. The project will operate in six regions and 16 departments located in three districts: (i) the region of Tonpki in the district of Montagnes, encompassing the departments of Man, Biankouma, Danané and Zouan Hounien; (ii) the regions of Kabadougou and Folon in the district of Denguélé, including the departments of Touba, Koro and Ouaninou; and (iii) the regions of Bafing, Worodougou and Béré in the district of Woroba. However, to ensure effectiveness and avoid overreaching, the project will not operate in the entire area. Rather, it will opt for a strategy of concentrating on a specific area, to be identified on the basis of: (i) the presence of dynamic agricultural professional organizations (APOs) that have a minimum of structure; (ii) current or potential production of crops within the targeted value chains; (iii) soil degradation and climate risks that pose a threat to production systems and ecosystems; (iv) dynamic actors downstream of value chains in the same food products; and (v) marketing potential.
6. The precise definition of the geographical areas concerned will take into account: (i) necessary complementarity with projects financed by other development partners in the food sector; and (ii) the need to build upon the accomplishments of previous projects now in implementation or approaching completion.
7. The main target group for the project will be smallholders producing food crops such as rice, maize, cassava and market garden produce who are engaged in the production dynamic and organized into first or second-tier APOs.² Within this group, the project will give priority to women who are heavily involved in food crop production, processing and marketing, and young people who are active in market gardening, particularly in the departments of Touba and Biankouma. Public and private organizations providing services for development of the selected products will also benefit from support for services under the project. In addition, the project will promote contractual arrangements among actors to bring together organized producers, processors and marketers. Some 30,000 households, close to 210,000 people, will benefit directly, and some 30,000 people will benefit indirectly, bringing the total target population to 240,000 people.

B. Project development objective

8. The overall objective of the project is to contribute to reducing rural poverty and stimulating economic growth in the regions of Tonpki, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou and Béré. The development objective is to sustainably improve food security by increasing smallholder access to effective services, appropriate technology and markets while increasing the resilience³ of production systems to climate change.
9. **Contribution of Adaptation for Smallholder Agriculture Programme.** ASAP will contribute to achieving the overall objective of PROPACOM by strengthening the climate change resilience of production systems and ecosystems in the project area of PROPACOM and PROPACOM – Western expansion.

C. Components/outcomes

10. Component 1 – sustainable improvement in agricultural production – is intended to increase agricultural production and productivity in the selected value chains: rice, maize, cassava and market garden produce. It will be structured in three subcomponents: (i) APO organization and professionalization; (ii) access to factors of production; and (iii) access to rural finance.

² A description of APO maturity levels is provided in the project design report, annex 4, appendix 8.

³ In ecology, resilience is defined as the ability of an ecosystem or species to recover normal functionality or development after undergoing a shock.

11. Component 2 – value addition and marketing of agricultural products – is intended to maximize producer incomes by adding value to products with better conditions for storage, processing and marketing. This component will be structured in two subcomponents: (i) professionalization of post-harvest actors and access to markets; and (ii) marketing infrastructure.
12. Component 3 – coordination, monitoring and evaluation (M&E) and knowledge management – will cover arrangements for project coordination, management and M&E. Under this component, the project will finance expenses in connection with setup, salaries and operations of the project coordination unit (PCU) and regional branches, meetings of the steering committee, preparation of annual workplans and budgets (AWP/Bs), monitoring and internal supervision missions (PCU, regional branches, Water and Forests Directorate, regional agriculture directorate and departmental agriculture directorates), studies, audits, statutory supervision mission, data collection, processing and dissemination, and development of M&E tools, including institutional support at the regional and central levels (Ministry of Agriculture [MINAGRI], Ministry of Water and Forests [MINEF] and Ministry of the Environment, Urban Sanitation and Sustainable Development [MINESUDD]), as well as learning tours.

III. Project implementation

A. Approach

13. The project is intended to make APOs effective actors in agricultural development within the project area. To this end, it will contribute to a gradual and sustainable transformation of food production in the country by working on two complementary issues: (i) supporting the development of food value chains; and (ii) promoting APOs operating in this subject area. The related objectives will be achieved by: (i) creating enabling conditions for professionalization and gradual empowerment of APOs with training, partnerships, contractual arrangements, etc.; (ii) providing appropriate assistance such as access to financing, support and training for productive investment, processing and marketing in the form of development, access to production factors, etc.; and (iii) establishing quality standards for marketing that are responsive to market demands. This objective will be achieved gradually by ensuring that the value chains identified are developed in parallel to the relevant leading APOs.

B. Organizational framework

14. The project will be placed under the oversight of MINAGRI. The steering committee of the PROPACOM project now under way will serve as a single shared steering framework for both projects. The committee's mandate and procedures will remain unchanged, but its membership will be expanded to include MINEF and MINESUDD in view of the inclusion of climate change adaptation activities. In particular, the steering committee will ensure the development of synergies and complementarities between activities under this project and others operating in the targeted area.
15. The steering committee will meet twice a year in ordinary session and may hold an extraordinary session as needed. The committee may also call for field visits by members in conjunction with each of the ordinary sessions. The committee will approve annual implementation reports, validate AWP/Bs, review and approve audit reports, verify the implementation of recommendations made by audit and supervision mission reports, and ensure compliance with the project objectives and strategy and with prevailing policies and projects. Secretariat services will be provided by the General Directorate for Planning, Programming and Control of Projects and Statistics (DGPPS), supported by the PCU.

16. The PCU will be shared by the PROPACOM project now under way and PROPACOM – Western expansion. In addition to the two branches in Korhogo and Bondoukou, two new branches will be opened, in Séguéla and Man, to cover the western region.

C. Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management

17. **Planning.** A bottom-up approach to AWP/B preparation will be adopted.⁴ The AWP/Bs will initially be developed by project branches based on the needs expressed by the target group in each region. In preparing regional AWP/Bs, the regional branches will take into account: (i) an evaluation of expressions of interest from APOs for microproject financing, processed at the various levels, including regional consultative platforms; (ii) evaluation reports on annual participatory M&E workshops; and (iii) an analysis of the capacities of strategic partners and service providers involved in project implementation. The consolidated AWP/B at PCU level will be validated by the steering committee and approved by IFAD before being implemented by partners trained and monitored by branch officers and external M&E officers within regional agriculture departments. Activity evaluation reports will also be validated by the steering committee and approved by IFAD.
18. **Monitoring and evaluation.** Under a country programme approach, PROPACOM will consolidate its results-based M&E system by merging the systems for the PROPACOM project now under way and PROPACOM – Western expansion. This M&E system will conform to the relevant guidelines of both MINAGRI and IFAD, and will be used as a decision-making tool at the various levels of implementation. It will be aligned with the M&E system of PNIA and will contribute to the latter's review of sector indicators. In addition to measuring the progress, results and impact of programme implementation, the system will collect information on the results and impact management system (RIMS) indicators.
19. **Learning and knowledge management.** To contribute to the sharing of lessons learned and particularly their use and application, the project will support the collection and dissemination of information that is useful to value chain actors at the local, regional and national levels, as well as capitalizing on activities and methods applied by IFAD-funded projects. Knowledge management will take place as follows: (i) periodic participatory self-evaluation workshops for APOs; (ii) one-off thematic studies; (iii) production and dissemination of audiovisual materials; and (iv) exchanges among regional consultative platforms.

D. Financial management, procurement and governance

20. The procedures in place under the current PROPACOM, which are in compliance with IFAD's fiduciary risk requirements, will be replicated for PROPACOM – Western expansion while strengthening the responsibilities and autonomy of regional branches: in effect, the branch officer will become deputy administrator for specific expenditures relating to the project area.
21. Financial management will be based on a smooth and efficient administrative and accounting structure. The capacity of the administrative and financial officer has also been confirmed during supervision missions, which rated the financial management risk for PROPACOM as low.
22. The project funds will be managed in accordance with prevailing procedures in Côte d'Ivoire and IFAD's administrative and financial procedures for projects. The IFAD and ASAP funds will be made available through the usual channels provided for and tested under other IFAD projects.
23. The internal control procedures, which conform to best practices and are described in the administrative and financial procedures manual, will take into account the

⁴ The schedule for AWP/B preparation is included in the project design report, annex 6, appendix 1.

project expansion and branch management. Project implementation will be monitored on the basis of rigorous management controls using the TOMPRO software with which the PROPACOM staff are already familiar.

24. The accounts of PROPACOM – Western expansion will be integrated with the PROPACOM accounting system, and new financing will be subject to an annual audit performed in accordance with international auditing standards, as is currently the case with PROPACOM.
25. In the area of procurement, the PCU will include a procurement officer who will prepare and enforce the procurement manual, ensure the quality of procurement dossiers prepared at the central and branch level, and train staff in procurement procedures. The procurement officer will ensure that such activities are structured and carried out properly. Special attention will be paid to compliance with the Public Procurement Code and IFAD's procurement guidelines.
26. Since overcoming the crisis, and particularly in the past three years, Côte d'Ivoire has made major strides on improving the business climate and combating corruption. To ensure good governance, the project has identified measures to be applied systematically during the entire implementation period. These measures are as follows: (i) dissemination of project-related information to a broad audience, in particular to APOs and communities; (ii) use of strict criteria in direct targeting of partner APOs; (iii) transparency in the selection of microprojects for financing; (iv) transparency in procurement and annual procurement audits; and (v) application of results-based management in managing and evaluating contracts and agreements.⁵

E. Supervision

27. As is the case for the PROPACOM project now under way, project supervision and financial administration will be performed directly by IFAD in close collaboration with national institutions in charge of project M&E, specifically the Project Studies and Control Directorate of MINAGRI. IFAD will facilitate project implementation, review withdrawal requests, oversee compliance with the provisions of financing agreements, and review and approve procurement under the project. Twice a year IFAD will organize supervision missions with the participation of representatives from MINAGRI, MINEF, MINESUDD and other partners.

IV. Project cost, financing, benefits

A. Project cost

28. The total cost of the project over a six-year period, including physical and financial contingencies, is CFAF 29.85 billion, equivalent to US\$59.70 million. Base costs amount to CFAF 26.40 billion (US\$52.79 million). The provisions for physical and financial contingencies, respectively, are CFAF 0.50 billion (US\$1.00 million) and CFAF 2.95 billion (US\$5.90 million). Taxes are included in the total amount of CFAF 1.97 billion (US\$3.94 million). Finally, investments account for 96.1 per cent of total cost and recurrent costs for 3.9 per cent.

B. Project financing

29. Costs by source of financing are presented in the table below. IFAD's contribution is set at CFAF 17.44 billion (US\$34.90 million), 50 per cent in the form of a grant and 50 per cent in the form of a loan. ASAP will contribute the amount of CFAF 3.5 billion (US\$7 million) and OFID will contribute CFAF 5 billion (US\$10 million).
30. The contribution of the Government is valued at CFAF 2.67 billion (US\$5.33 million), or 8.9 per cent of total cost. This amount corresponds to all customs tariffs and taxes on goods and services to be purchased under the project,

⁵ Table included in the project design report, annex 5, appendix 7.

the cost of organizing steering committee meetings, and a portion of staff costs for the PCU and branches.

31. The contribution of direct beneficiaries is CFAF 1.24 billion (US\$2.49 million), or 4.2 per cent of total project cost, mainly in the form of a contribution towards the purchase of irrigation equipment in the form of drip irrigation kits, agricultural mechanization and product processing, and production inputs such as seed and fertilizer.

Table 1
Project cost by component and source of financing
(Thousands of United States dollars)

Component	IFAD loan		IFAD grant		OFID		ASAP		Beneficiaries		Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Sustainable improvement in agricultural production														
1.1. Organization and professionalization of APOs	1 961	49.9	1 961	49.9	-	-	-	-	-	-	8	0.2	3 929	6.6
1.2. Access to factors of production														
a. Agricultural inputs, mechanization, advisory assistance	4 853	40.1	4 853	40.1	-	-	-	-	1 837	15.2	552	4.6	12 096	20.3
b. Hydro-agricultural development	5 131	29.6	5 131	29.6	3 202	18.5	1 804	10.4	-	-	2 041	11.8	17 308	29.0
c. Adaptation to climate change	-	-	-	-	-	-	4 497	95.8	-	-	196	4.2	4 693	7.9
Subtotal access to factors of production	9 984	29.3	9 984	29.3	3 202	9.4	6 301	18.5	1 837	5.4	2 789	8.2	34 096	57.1
1.3. Access to rural finance	703	47.7	703	47.7	-	-	-	-	-	-	68	4.6	1 474	2.5
Subtotal sustainable improvement in agricultural production	12 647	32.0	12 647	32.0	3 202	8.1	6 301	16.0	1 837	4.7	2 864	7.3	39 499	66.2
2. Value addition and marketing of agricultural products														
2.1. Professionalization of post-harvest actors and access to markets	549	25.9	549	25.9	-	-	-	-	651	30.8	368	17.4	2 118	3.5
2.2. Marketing infrastructure	2 115	18.5	2 115	18.5	6 799	59.3	-	-	-	-	430	3.8	11 460	19.2
Subtotal value addition and marketing of agricultural products	2 665	19.6	2 665	19.6	6 799	50.1	-	-	651	4.8	797	5.9	13 577	22.7
3. Coordination, M&E and knowledge management														
3.1. Coordination and project management	2 129	36.2	2 129	36.2	-	-	-	-	-	-	1 617	27.5	5 875	9.8
3.2. Support to NCCAP*	-	-	-	-	-	-	694	92.8	-	-	54	7.2	748	1.3
Subtotal coordination, M&E and knowledge management	2 129	32.1	2 129	32.1	-	-	694	10.5	-	-	1 671	25.2	6 623	11.1
Total	17 441	29.2	17 441	29.2	10 002	16.8	6 995	11.7	2 488	4.2	5 332	8.9	59 699	100

* National Climate Change Adaptation Programme

Table 2
Project cost by expenditure category and source of financing
 (Thousands of United States dollars)

Expenditure category	IFAD loan		IFAD grant		OFID		ASAP		Beneficiaries		Government		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1.Works	5 540	23.7	5 540	23.7	8 863	37.9	1 535	6.6	-	-	1 882	8.1	23 361	39.1
2.Vehicles	430	30.2	430	30.2	-	-	233	16.4	-	-	328	23.1	1 422	2.4
3.Equipment and materials	872	17.4	872	17.4	5	0.1	303	6.0	1 810	36.1	1 158	23.1	5 019	8.4
4.Training	4 019	43.6	4 019	43.6	27	0.3	1 138	12.4	12	0.1	-	-	9 214	15.4
5.Workshops	624	32.6	624	32.6	-	-	207	10.8	-	-	458	24.0	1 913	3.2
6.Consultations	1 479	27.4	1 479	27.4	1 106	20.5	760	14.1	-	-	566	10.5	5 390	9.0
7.Grants and subsidies	493	50.0	493	50.0	-	-	-	-	-	-	-	-	987	1.7
8.Goods, services and inputs	3 301	32.7	3 301	32.7	-	-	2 818	27.9	667	6.6	-	-	10 088	16.9
9.Operating expenses	289	35.8	289	35.8	-	-	-	-	-	-	229	28.4	807	1.4
10.Salaries and benefits	394	26.3	394	26.3	-	-	-	-	-	-	709	47.40	1 498	2.5
Total	17 441	29.2	17 441	29.2	10 002	16.8	6 995	11.7	2 488	4.2	5 332	8.9	59 699	100

C. Summary benefit and economic analysis

32. Based on the logical framework, 30,000 rural households, or 210,000 smallholders, will benefit directly from the project activities. The beneficiaries will also receive support in post-harvest activities – maize grinding, cassava crushing, *attiéké* [cassava couscous] production, rice husking, marketing, etc. – to increase the value added of their agricultural products.
33. The main benefits expected are as follows: (i) improved food security and higher incomes for rural people as a result of higher productivity and increased competitiveness of the targeted products; (ii) sustainable access to quality seed and related inputs, such as fertilizer and plant protection products; (iii) a significant reduction in post-harvest losses; (iv) higher selling prices for products; (v) rural job creation, particularly as a result of post-harvest technology development; and (vi) lower vulnerability to climate change.
34. A financial analysis at beneficiary level was done: (i) for the target crops, i.e. rainfed rice, irrigated rice, rainfed maize, cassava and irrigated market garden produce; and (ii) for major product processing activities.
35. Financial profitability to the producer has been calculated on the basis of budgets relating to crops and the typology of rural households, which varies considerably by region. It is possible to estimate the increase in beneficiary incomes resulting from the adoption of improved cropping practices, and to assess operators' ability to finance additional production expenses for the increased use of inputs, mechanization of farm work and use of seasonal crop credit.
36. The economic internal rate of return (EIRR) is 19.5 per cent over a 20-year period, and the net present value (NPV) of the net cash flow generated by the project, at an opportunity cost of capital of 8 per cent, would be CFAF 9.9 billion (US\$19.9 million).

D. Sustainability

37. The potential impact and sustainability of project impact relate mainly to its overall approach, operating principles and targeting and support strategies upstream and downstream of the value chains identified. This is particularly true with respect to: (i) the approach based on business plans prepared by APOs; (ii) integration into a business dynamic based on private distribution networks; (iii) accountability of

candidates for support provided by the project, with a view to achieving gradual ownership of the underlying philosophy and procedure; (iv) coherent support structured along the entire value chain; (v) consideration of the effects of climate change and alignment with relevant climate change adaptation measures and sustainable natural resource use; and (vii) scaling up activities in collaboration with private partners.

E. Risk identification and mitigation

38. Among the major risks incurred by the project are the following: (i) appropriation of resources by leaders and elites within APOs and cooperatives or by privileged people; (ii) competition for artisanal paddy processors and mini rice mills from established multinationals; and (iii) reluctance by banks to finance operating loans.
39. To avoid any adverse collateral effects on the project from the above scenarios, mitigation measures are proposed as follows: (i) systematic capacity-building for all APOs in governance and strictly defined selection criteria for beneficiary APOs; (ii) specialization by mini rice mills in the production of certified quality milled rice for the high-end market, conclusion of an agreement with Export Trading Group (ETG), a multinational operating in the paddy collection areas, and the organization of a participatory national debate with all actors in the rice value chain on implementation of the National Rice Growing Development Strategy (SNDR); and (iii) establishment of a risk sharing arrangement to cover 50 per cent of unpaid capital and interest to banks.

V. Corporate considerations

A. Compliance with IFAD policies

40. The project is fully aligned with IFAD policies, specifically in relation to targeting and gender equality. The project strategy on gender parity is based on a cross-cutting, integrated approach to ensure that gender-specific issues – disaggregated by sex, age and social status – are effectively taken into account in the implementation of components and activities. It remains flexible and open and will allow for adjustment as needed to fit socio-cultural realities in the project area. A dual approach is planned: (i) constructive and streamlined upstream support for the various components and activities; and (ii) screening of project documentation on the implementation of activities based on sex, age and social status. At the level of grass-roots producer groups and apex organizations, the project will endeavour to mobilize women and young people to participate in governance. The project will also train women to take on leadership roles. This strategy ensures that the project will fund activities with a direct impact on the lives of women and young people, to ensure their full participation. The implementation of this strategy and the evolution of gender-specific issues will be monitored by the M&E system intermediary.
41. As the project is not expected to have any adverse environmental impact, it has been classified in category B pursuant to IFAD's environmental assessment procedures. Even if activities under PROPACOM – Western expansion should have an adverse impact on the environment and/or natural resources, mitigation measures have been planned under ASAP cofinancing and are cross-cutting throughout the project. The project will also support capacity-building for management committees, including for preparation of plans, and will promote the adoption of environmental management standards.

B. Alignment and harmonization

42. The project has been designed to provide support for future elements of preparation and application of the new agricultural policy, such as the Irrigation Development Plan and the SNDR. This will call for an ongoing dialogue with the Government and all stakeholders. To support the PNIA, the project also calls for providing assistance to MINAGRI in planning and M&E, both at the regional level

(regional agriculture directorates) and the national level (DGPPS), to ensure that local realities, priorities and considerations are taken into account.

43. Given that national policy is increasingly centred around food security and developing value chains in the food sector, the project will also seek to forge partnerships with existing and future projects funded by the World Bank, such as the West Africa Agricultural Productivity Programme (WAAPP), as well as the French development agency and other institutions operating in this sector and the project area.

C. Innovation and scaling up

44. The project is to build upon, expand and replicate successful experiences under current or completed projects implemented by IFAD or other executing agencies in Côte d'Ivoire. Tangible results in terms of approaches, investments and technologies will be taken into account in knowledge management processes by way of inputs for policy dialogue. The project will also promote the adoption of innovative technologies in connection with developing priority value chains in the food sector.

D. Policy engagement

45. As a matter of principle, the project will endeavour to build capacities at the grass roots, specifically by consolidating technical, economic, organizational and functional capacities of APOs, in addition to women's groups, cooperatives and similar organizations. As these organizations gain in maturity and power, they will be better positioned to voice their needs and take an active part in policy dialogue. The project already supports regional consultative platforms that bring together stakeholders, including development partners, service providers, beneficiaries and local authorities. Each regional network, under the aegis of the prefect, provides a transparent platform for information exchange and consultation. This will also help to build synergies among all development activities in the region and avoid overlap. This kind of networking and discussion can also provide inputs for consultations at the national level.

VI. Legal instruments and authority

46. A financing agreement between the Republic of Côte d'Ivoire and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as an annex.
47. The Republic of Côte d'Ivoire is empowered under its laws to receive financing from IFAD and from the Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund through IFAD in its capacity as managing entity.
48. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Lending Policies and Criteria.

VII. Recommendation

49. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to the Republic of Côte d'Ivoire in an amount equivalent to eleven million two hundred eighty thousand special drawing rights (SDR 11,280,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund shall provide a grant to the Republic of Côte d'Ivoire in an amount equivalent to eleven million two hundred eighty thousand special drawing rights (SDR 11,280,000), and upon such terms and

conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

RESOLVED FURTHER: that the Fund, acting in its capacity as managing entity of the ASAP Trust Fund, shall provide an ASAP grant to the Republic of Côte d'Ivoire in an amount equivalent to four million five hundred twenty thousand special drawing rights (SDR 4,520,000), and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Kanayo F. Nwanze
President

PRÊT NO. _____
DON NO. _____
DON ASAP NO. _____

ACCORD DE FINANCEMENT

*Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation- extension dans les
Régions Ouest de la Côte d'Ivoire
(PROPACOM-extension Ouest)*

entre la

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

et le

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

et le

FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Signé à _____
En date du ____

ACCORD DE FINANCEMENT

Numéro du prêt: _____

Numéro du don: _____

Numéro du don ASAP: _____

Nom du projet: Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation - extension dans les Régions Ouest de la Côte d'Ivoire (PROPACOM-extension Ouest)

La République de Côte d'Ivoire ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

et

Le Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne ("le Fonds fiduciaire ASAP")

(désignés individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

Préambule

A) ATTENDU QUE par accord de don entre la République de Côte d'Ivoire et le Fonds (ci-après dénommé "l'Accord PROPACOM") en date du 16 mars 2012 (Don No. G-I-DSF-8090-CI), le Fonds a consenti à accorder à la République de Côte d'Ivoire un don d'un montant en principal de quatorze millions cinq cent mille droits de tirages spéciaux (14 500 000 DTS) pour contribuer au financement du "Projet d'Appui à la Production Agricole et à la Commercialisation" ("PROPACOM") décrit en annexe 1 de l'Accord PROPACOM;

B) ATTENDU QUE le présent Projet s'insère dans le cadre de la poursuite des activités du PROPACOM;

C) ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité auprès du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet décrit à l'annexe 1 du présent Accord;

D) ATTENDU QUE lors de sa cent cinquième session, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé la proposition de création d'un Fonds fiduciaire pour le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) du FIDA aux fins du financement, sous forme de dons, d'éléments du portefeuille des projets et programmes financés par le FIDA, en vue de renforcer la capacité d'adaptation des petits paysans au changement climatique dans les cinq domaines correspondant aux principaux résultats du programme ASAP;

E) ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds fiduciaire ASAP a accepté d'accorder un don à l'Emprunteur/Bénéficiaire (ci-après dénommé le "don ASAP") afin de contribuer au financement du Projet, conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

F) ATTENDU QUE le Fonds prendra en charge l'administration du prêt, du don et du don ASAP, ainsi que la supervision des activités du Projet financées par le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP;

et

ATTENDU QU'il résulte, notamment, de ce qui précède que le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP, ont accepté d'accorder un prêt, un don et un don ASAP à l'Emprunteur/Bénéficiaire conformément aux modalités et conditions établies dans le présent Accord;

EN FOI DE QUOI, les Parties conviennent par les présentes de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).
2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

Section B

1. A. Le montant du prêt est de onze millions deux cent quatre-vingt mille Droits de tirages spéciaux (11 280 000 DTS) (équivalent approximativement à 17 450 000 USD).
- B. Le montant du don est de onze millions deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (11 280 000 DTS) (équivalent approximativement à 17 450 000 USD).
- C. Le montant du don ASAP est de quatre millions cinq cent vingt mille droits de tirage spéciaux (4 520 000 DTS) (équivalent approximativement à 7 000 000 USD).
2. Le prêt du Fonds est accordé à des conditions particulièrement favorables. Tels que spécifiés à la section 5.01 a) des Conditions générales, les prêts consentis à des conditions particulièrement favorables sont exempts d'intérêts mais supportent une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, exigible chaque semestre dans la monnaie de paiement des frais de service du prêt. Le prêt comporte un délai de remboursement de quarante (40) ans dont un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du prêt par le Conseil d'administration du Fonds.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'euro (EUR).
4. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt du Fonds sont exigibles le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre.
6. Un compte désigné libellé en francs de la Communauté Financière Ouest Africaine ("FCFA") sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds, pour recevoir les ressources provenant du prêt et du don FIDA.

7. Un compte désigné libellé en FCFA sera ouvert au nom du Projet auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds, pour recevoir les ressources provenant du don ASAP.
8. Un compte de fonds de contrepartie libellé en FCFA est ouvert au nom du Projet auprès du Trésor ou auprès d'une institution financière à Abidjan ayant l'agrément du Fonds.
9. La contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire au financement du Projet est estimée à environ 2 milliards six-cent soixante-dix millions FCFA (2 670 000 000 FCFA) sans limitation de tout dépassement éventuel lié à l'exécution du Projet. Ce montant inclut notamment:
 - a) L'ensemble des droits, impôts et taxes grevant les biens et services qui seront pris en charge par l'Emprunteur/Bénéficiaire, au moyen d'exonération ou en ayant recours à la procédure des chèques tirés sur le Trésor; et
 - b) La contribution de l'Emprunteur/Bénéficiaire aux activités du Projet et notamment les coûts pour la prise en charge des coûts d'organisation des sessions du comité de pilotage et des frais de personnel de l'Unité de Coordination du Projet et des antennes.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI).
2. Les autres parties au Projet sont notamment: le Ministère en charge de l'Environnement, le Ministère en charge des Eaux et Forêts, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'Office National pour le Développement de la Riziculture, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) et les Directions Régionales de l'Agriculture.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

Section D

1. Le Fonds assure l'administration du prêt, du don et du don ASAP et il veille à la supervision du Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des motifs supplémentaires de suspension du présent accord:
 - a) Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables, ou l'une de ses dispositions, a été suspendu, résilié en tout ou partie, a fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du Fonds, et le Fonds considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le Projet.
 - b) Tout personnel cadre du Projet, c'est-à-dire tous les responsables au niveau de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), les chefs d'antennes et les chargés au niveau des antennes, ait été retiré du Projet sans l'assentiment du Fonds.

2. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la Section 4.02 b) des Conditions générales:

- a) L'Arrêté portant création du Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) du Projet unique et commun au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest est pris par l'Agent principal du Projet.
- b) L'Arrêté portant création des Cadres Régionaux de Concertation (CRC) est pris par l'Agent Principal.
- c) L'Arrêté portant réaménagement de l'UCP unique et commun au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest est pris par l'Agent principal.
- d) Le Coordonnateur, le Responsable Administratif et Financier et le Responsable Suivi-Evaluation sont confirmés par Arrêté de l'Agent principal.
- e) Le manuel des procédures administratives, comptable et financières, le manuel d'exécution du Projet et le manuel de Suivi et Évaluation (S&E) sont ajustés en tenant compte de l'extension géographique et approuvés par le Fonds.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire:

Le Ministre
Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Économie et des Finances
Avenue Marchand
Immeuble SCIAM, 19^{ième} étage
B.P.V 163 Abidjan
République de Côte d'Ivoire

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds International de Développement Agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italie

Pour le Fonds fiduciaire du Programme
d'adaptation de l'agriculture paysanne:

Président du Fonds International
de Développement Agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
Fonds International de Développement Agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italie

Annex

Le présent Accord, en date du [DATE], a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et le Fonds fiduciaire ASAP et trois (3) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Représentant autorisé

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Kanayo F. Nwanze
Président

FONDS FIDUCIAIRE DU PROGRAMME
D'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Kanayo F. Nwanze
Président du Fonds international
de développement agricole
En sa qualité de Gestionnaire du Fonds fiduciaire
du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible

Le groupe cible prioritaire du Projet est constitué des petits producteurs vivriers (riz, maïs, manioc et maraîchage), engagés dans des dynamiques de production et organisés au sein d'organisations professionnelles agricoles (OPA) de premier et second niveaux. Au sein de ce groupe, les femmes fortement engagées dans les cultures vivrières (production, transformation et commercialisation) et les jeunes dans la production maraîchère bénéficieront d'une grande partie des appuis du Projet. Le Projet bénéficiera directement environ 30 000 ménages, soit près de 210 000 personnes et indirectement environ 30 000 personnes; portant le total de la population cible à 240 000 personnes.

2. Zone du Projet

Le Projet interviendra dans six régions appartenant à trois districts:

- a) Les régions du Kabadougou et du Folon dans le district du Denguélé;
 - b) les régions du Bafing, du Worodougou et du Béré dans le district de Woroba;
- et
- c) la région de Tonkpi dans le district des Montagnes.

3. Finalité

Le Projet a pour finalité de contribuer à la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés rurales les plus vulnérables.

4. Objectifs

L'objectif général du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et de stimuler la croissance économique dans les régions du Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré. L'objectif de développement du Projet est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés, tout en assurant leur résilience au changement climatique.

5. Composantes

Le Projet comprend les composantes suivantes:

5.1 Composante 1. Amélioration durable de la production agricole

La composante a pour objectif l'augmentation de la productivité et de la production agricole des filières retenues (riz, maïs, manioc et produits maraichers). La composante sera organisée en trois sous-composantes: a) appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de type groupement; b) accès aux facteurs de production; et c) accès au financement rural.

5.1.1 Sous-composante 1.1: Appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de type groupement

A travers cette sous-composante, le Projet vise une meilleure structuration et autonomisation des OPA et comprend de l'appui institutionnel ainsi que de l'appui au développement économique au bénéfice de ces OPA. Au titre d'appui institutionnel, les activités de la sous-composante comprennent:

- a) l'appui à la formalisation juridique, à la structuration, à la formation en vie associative, en gestion coopérative et en gouvernance des OPA de type groupement;
- b) le renforcement des capacités de gestion interne des OPA de type union et en gestion administrative et financière;
- c) l'alphabétisation fonctionnelle pour toutes les OPA appuyées; et
- d) le suivi-évaluation de la performance des OPA.

Au titre de l'appui au développement économique, les actions du Projet comprennent:

- a) le développement de la culture de « plan d'affaire » et l'amélioration de la gestion des services économiques;
- b) la définition des systèmes de mise en place du crédit intrants et de gestion des équipements au sein de l'OPA;
- c) l'appui à l'accès aux crédits équipements; et
- d) l'organisation de visites d'échanges.

5.1.2 Sous-composante 1.2: Accès aux facteurs de production

Les activités de la sous-composante ont pour but l'amélioration durable de la productivité et de la production agricole et la résilience des agroécosystèmes aux changements climatiques. Cette sous-composante réalisera les activités suivantes:

- a) la mise en place d'un mécanisme de crédit intrants, la mécanisation agricole (labour, récolte et décorticage) et l'appui conseil;
- b) la réhabilitation et l'aménagement de bas-fonds (2 300 ha au total) et de petits périmètres maraîchers (80 ha);
- c) la mise en place de systèmes de production agro-écologiques durables et résilients au changement climatique;
- d) la fourniture de conseils adaptés aux risques climatiques;
- e) le reboisement communautaire et la création de revenus connexes;
- f) la prise en compte des contraintes climatiques dans les aménagements de bas-fonds (drainage);
- g) la réalisation de diagnostics rapides participatifs par zone agro-écologique (ZAE) afin de déterminer les principales contraintes rencontrées et les technologies à tester;

- h) la mise en place de parcelles d'essais en milieu paysan;
- i) la formation de formateurs par le CNRA pour les agents de vulgarisation de l'opérateur spécialisé, de l'ANADER, des eaux et forêts et les OPA/paysans leaders;
- j) la diffusion des modèles les plus performants et résilients au changement climatique;
- k) le diagnostic des besoins en bois-énergie dans chacune des zones d'intervention;
- l) l'appui à l'élaboration des itinéraires techniques des plantations; et
- m) le suivi de la gestion collective des ressources issues des plantations (maintenance et commercialisation; etc.).

5.1.3 Sous-composante 1.3: Accès au financement rural

La sous-composante prévoit la mise en œuvre des activités suivantes:

- a) la mise en place d'un fonds pour l'acquisition d'intrants agricoles (engrais et produits phytosanitaires) au bénéfice des OPA ;
- b) la mise en place un dispositif de financement tripartite (Projet, OPA porteuse de micro-projet et institution de financement) pour les équipements à financer sur le moyen terme. Le Projet apportera une contribution de 30% du coût total des équipements. La contribution des bénéficiaires sera à hauteur d'au minimum 10% du coût total des équipements et le reste (maximum 60%) proviendra d'un emprunt de l'OPA auprès d'une institution financière partenaire ; et
- c) la mise en place d'un mécanisme de partage des risques pour couvrir les risques sur les crédits équipement à moyen terme.

Le Projet signera une convention de partenariat avec les institutions financières afin de faciliter leur engagement dans le financement des filières vivrières dans sa zone d'intervention.

5.2 Composante 2. Valorisation et mise en marché des produits agricoles

La composante vise à maximiser les revenus des producteurs en valorisant les produits commercialisés par l'amélioration des conditions de stockage, de transformation et de commercialisation. Cette composante est organisée en deux sous-composantes: i) Appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché et ii) Infrastructures de mise en marché.

5.2.1 Sous-composante 2.1: Appui à la professionnalisation des acteurs post-récolte et à l'accès au marché

Les activités de la sous-composante comprennent:

- A) Professionnalisation des acteurs post-récoltes et accès au marché

Les interventions du Projet viseront à:

- a) promouvoir la structuration des acteurs de l'aval des filières par des conseils juridiques, la formation en fonctionnement associatif et la bonne gouvernance;
- b) aider et à accompagner les OPA dans les exercices de contractualisation et de commercialisation pour profiter des opportunités de marchés pour des produits de qualité;
- c) promouvoir des contrats entre OPA, collectrices, transformateurs, commerçants et coopératives pour pérenniser les partenariats en vue de la production d'un riz local et de l'attiéké de qualité;
- d) fournir des informations sur les marchés par la diffusion, par SMS, d'informations sur l'évolution des prix des principaux produits vivriers et les demandes des grands acheteurs (usine pour alimentation avicole, stocks de sécurité...);
- e) diffuser des informations sur la normalisation des produits, la définition d'une charte nationale de qualité des céréales, les nouveaux produits financiers, et toute information permettant d'améliorer la compétitivité des filières et dans le dialogue politique avec les autorités;
- f) structurer les maraichères (dans les bas-fonds aménagés par le Projet) en groupements autour d'associations de caution solidaire pour le crédit et le regroupement des productions;
- g) planifier des mises en culture pour étaler la période de commercialisation; et
- h) appuyer la contractualisation entre les groupements de maraichage et les commerçants pour les ventes hors de la zone du piment et du gombo séché.

B) Accès aux équipements de transformation

Pour le riz, le Projet entreprendra les activités suivantes:

- a) la fourniture de 50 étuveuses améliorées à des OPA;
- b) la mise en services de cinq (5) mini-rizeries gérées selon le système ESOP (Entreprises de Service et Organisation de Producteurs); et
- c) la modernisation du parc des petites décortiqueuses privées grâce à la facilitation de l'accès au crédit. Pour le maïs, les appuis porteront sur la fourniture de i) 400 bâches de séchage afin que les producteurs puissent maîtriser le degré d'humidité du maïs avant la commercialisation; ii) 600 petites égraineuses à main pour les femmes; et (iii) 10 égraineuses mécaniques équipées d'unité de vannage pour les coopératives et couplés à 10 mini-tracteurs dans la région de Odienné. Pour le manioc, le Projet fournira: i) 95 broyeurs et presses au profit des coopératives; ii) trois (3) unités de production d'attiéké gérées selon le modèle ESOP pour la fabrication d'attiéké à travers le schéma de financement tripartite décrit plus haut.

5.2.2 Sous-composante 2.2: Infrastructures de mise en marché

Les actions de la sous-composante visent à améliorer l'accessibilité des sites à aménager pour l'évacuation des productions vers les villages et faciliter la liaison des zones de production aux marchés ruraux. Les actions porteront sur des travaux d'aménagement

de chemins d'accès pour les bas-fonds difficiles d'accès (100 km au total), la réhabilitation des pistes rurales (140 km) et la construction de sept (7) ponceaux.

De surcroît, les activités de la sous-composante vont contribuer à une meilleure valorisation des produits agricoles par l'amélioration des conditions de stockage, de conditionnement, de transformation et de mise en marché. Pour ce faire, le Projet va réaliser:

- a) 80 aires de séchage de paddy de 100 m² chacun au niveau des bas-fonds;
- b) 30 magasins de stockage de céréales (riz ou maïs) couvrant chacun 100 m² pour une capacité de stockage de 200 tonnes;
- c) 20 hangars de conditionnement de produits maraichers couvrant chacun 100 m²;
- d) 30 abris pour des équipements divers de transformation (manioc, maïs), couvrant chacun 100 m²; et
- e) la fourniture de 600 bâches pour le séchage du riz pluvial et du maïs.

5.3 Composante 3. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Le Projet sera mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet (UCP) commune au PROPACOM et au PROPACOM-extension Ouest installée à Bouaké. Le Projet aura pour tutelle le MINAGRI et partagera le même dispositif de pilotage et de coordination et de gestion (UCP) du PROPACOM. L'UCP comprendra un dispositif à deux niveaux: une coordination générale basée à Bouaké qui sera chargée de la conduite des actions transversales du Projet (gestion fiduciaire globale, suivi-évaluation général, relation avec le gouvernement et les bailleurs de fonds du Projet, etc.) et deux antennes régionales (Man et Séguéla) qui seront responsables de la gestion opérationnelle du Projet.

Le Projet contribuera au renforcement des capacités du MINAGRI à travers un appui institutionnel dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national d'investissement agricole (PNIA) de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Les appuis se feront à travers la Direction Générale de la Planification, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS) et porteront sur le renforcement des capacités des cadres du MINAGRI au niveau central, régional et départemental. Au niveau central, le Projet se concentrera sur deux domaines, à savoir: (i) l'appui à la mise en œuvre du PNIA, et (ii) l'appui à l'amélioration des connaissances sur les normes nationales et internationales en matière de sécurité sanitaire des aliments. Tout le personnel cadre des trois directions de la DGPPS (la Direction de la Planification, de la Programmation et du Financement, la Direction de l'Évaluation et des Projets et la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique) bénéficiera d'un programme de renforcement des capacités portant sur: i) l'analyse des politiques agricoles, (ii) les études et analyse de projets y compris l'analyse économique et financière, et (iii) programmation opérationnelle.

II. Dispositions relatives à l'exécution

A. ORGANISATION ET GESTION

6. Agent principal du Projet

Le MINAGRI en sa qualité d'Agent principal du Projet, assume la responsabilité de l'exécution du Projet et organise l'audit et la supervision du Projet.

7. *Comité d'Orientation et de Pilotage (COP)*

Le Projet partagera le même dispositif de pilotage du PROPACOM. Le Secrétariat sera assuré par la Direction Générale de la Planification, de la Programmation, du Contrôle des Projets et des Statistiques (DGPPS). La composition du COP sera étendue aux Ministères en charge des Eaux et Forêts et de l'Environnement en raison de l'intégration des activités d'adaptation au changement climatique. Le COP approuvera les rapports annuels d'exécution; validera les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) consolidés; examinera et approuvera les rapports d'audit; vérifiera l'application des recommandations issues des rapports d'audit et des missions de supervision; veillera au respect des objectifs et de la stratégie d'intervention du Projet, ainsi qu'à la cohérence des interventions avec les politiques et projets en cours. Le COP se réunira deux fois par an en session ordinaire avec la possibilité de convoquer une session extraordinaire.

8. *Cadres Régionaux de Concertation (CRC)*

Comme c'est le cas actuellement pour le PROPACOM, les CRC restent les plateformes principales de discussion et d'évaluation des manifestations d'intérêt soumises par les OPA qui bénéficieraient d'un financement direct du Projet. Les CRC feront référence au «manuel de procédures de financement des microprojets» qui fera office de guide opérationnel précisant les mécanismes de sélection, d'approbation, de financement et de mise en œuvre des microprojets. Ce manuel définira également des critères d'éligibilité distincts pour les OPA en amont et en aval des filières concernées.

9. *L'Unité de Coordination du Projet (UCP)*

9.1 Établissement et Responsabilités

Le Projet sera mis en œuvre par l'UCP unique et commune au projet PROPACOM. Cette UCP révisée, comprendra un dispositif à deux niveaux: une Coordination générale basée à Bouaké (siège de l'UCP) et des Antennes Régionales. La Coordination générale sera assumée par l'UCP actuelle du PROPACOM basée à Bouaké. Elle sera chargée de la mise en œuvre technique, administrative et financière du Projet et veillera à la cohérence, l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre des projets PROPACOM et PROPACOM-extension Ouest. La coordination générale de l'UCP sera chargée de la gestion fiduciaire globale, du suivi-évaluation interne du Projet, des relations opérationnelles avec les bailleurs de fonds du Projet et les structures nationales, du dialogue et de développement de partenariats, de l'organisation d'études et d'enquêtes, de la préparation des sessions du COP et le suivi de la mise en œuvre des conventions avec les partenaires stratégiques. La Coordination générale de l'UCP comprendra: a) le Coordonnateur du PROPACOM; b) le responsable administratif et financier; c) le responsable du suivi-évaluation; d) un(e) responsable en passation des marchés; e) le responsable des infrastructures rurales; f) le comptable; g) l'assistant comptable; h) un(e) spécialiste en finance rurale et i) un personnel de soutien.

9.2 Les Antennes régionales (AR)

Dans le cadre du Projet, deux Antennes régionales de l'UCP seront établies dans les Régions de Man et de Séguéla. Ces Antennes régionales assureront: a) la coordination du Projet à l'échelle régionale et l'établissement de liens avec les collectivités locales et l'Administration déconcentrée; b) l'élaboration et le suivi-évaluation des activités du PTBA au niveau régional et la rédaction des rapports d'activités; c) la gestion financière et la passation des marchés en fonction des seuils convenus; d) l'appui technique à la mise en œuvre des composantes techniques du Projet; e) la supervision rapprochée du Projet et des prestataires; f) l'évaluation des conventions et des contrats de performance des prestataires de services locaux; g) la mobilisation des acteurs dans la mise en œuvre des opérations; et h) le suivi des enquêtes et l'alimentation de la base de données par les

prestataires de services. Les Antennes régionales comprendront: (i) un(e) responsable d'antenne, spécialiste en OPA ; (ii) un(e) chargé(e) de la réhabilitation agricole; (iii) un(e) chargé(e) de la transformation et de la commercialisation, (v) un(e) (chargé(e) administratif(ve) et financier(ère); un chargé(e) du S&E; et (vii) du personnel d'appui.

B. MISE EN ŒUVRE

10. Exécution

Le Projet, à travers l'UCP, sous-traitera l'exécution des activités du Projet à des prestataires de services relevant du secteur associatif, public et privé. L'UCP établira des cahiers de charges et signera des contrats de performances avec les prestataires de service en précisant les activités à mener, les résultats attendus, les obligations et les droits de chaque partie, les délais d'exécution, les échéances pour soumettre les rapports et les indicateurs de suivi-évaluation. Les prestataires principaux seront les opérateurs privés (entreprises de travaux, bureaux d'études, consultants indépendants), les prestataires publics, les prestataires issus du mouvement associatif, soit les ONG et les associations locales.

11. Le Manuel de procédures administratives, financières et comptables et le Manuel d'exécution du PROPACOM seront adaptés pour tenir compte de l'extension géographique à l'ouest et ainsi assurer une approche harmonisée au niveau de toutes les régions concernées par le Projet.

11.1 Validation du Manuel

L'Agent principal du Projet valide un Manuel de procédures administratives, financières et comptables et un Manuel d'exécution du Projet, lesquels comprendront notamment, sans restreindre la portée générale:

- a) la mise en place de mesures concrètes permettant d'assurer la transparence, la gouvernance, incluant les principes de bonne et efficace gestion du Projet, le suivi indépendant et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- b) la description des postes du personnel de l'UCP du Projet et des tâches y afférentes;
- c) les conventions d'ouvrages avec les prestataires de services publics, privés et des organisations des Nations-Unies; et
- d) les modalités pour la passation des marchés et la gestion administrative, financière et comptable du Projet.

11.2 Approbation

L'Agent principal du Projet adresse le Manuel de procédures financières, comptables et administratives et le Manuel d'exécution du Projet au Fonds pour commentaires et approbation.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*1. *Affectation des fonds du prêt, du don et du don ASAP*

Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur les fonds du prêt, du don et du don ASAP ainsi que le montant du prêt, du don et du don ASAP affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories.

Catégorie*	Montant alloué au titre du prêt (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don (exprimé en DTS)	Montant alloué au titre du don du Fonds Fiduciaire ASAP (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer Hors contribution des bénéficiaires
I. GÉNIE CIVIL	3 220 000	3 220 000	900 000	100% HT
II. VÉHICULES	250 000	250 000	130 000	100% HT
III. ÉQUIPEMENTS & MATÉRIELS	500 000	500 000	180 000	100% HT
IV. FORMATION	2 340 000	2 340 000	660 000	100% HT
V. ATELIERS	360 000	360 000	120 000	100% HT
VI. CONSULTANTS	860 000	860 000	440 000	100% HT
VII. DONS ET SUBVENTIONS	290 000	290 000		100% HT
VIII. BIENS, SERVICES ET INTRANTS	1 920 000	1 920 000	1 640 000	100% HT
IX. COÛTS DE FONCTIONNEMENT	170 000	170 000		100% HT
X. SALAIRES ET INDEMNITES	250 000	250 000		100%
NON ALLOUÉ	1 120 000	1 120 000	450 000	
TOTAL	11 280 000	11 280 000	4 520 000	

2. *Coûts de démarrage.* Les retraits effectués afin de couvrir les coûts de démarrage afférents aux catégories IV, V, VI et IX encourus avant la satisfaction des conditions générales préalables aux retraits ne doivent pas dépasser un montant total équivalant à 300 000 USD.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l'Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt, du compte du don et du compte du don ASAP si l'Emprunteur/Bénéficiaire n'a pas respecté une des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. *Suivi et Évaluation ("S&E")*

Le Projet adaptera, dans un délai raisonnable ne dépassant pas une année à compter de l'entrée en vigueur du Projet, son système de S&E utilisé au niveau du PROPACOM. Ce dernier sera conforme aux exigences de S&E de l'Agent principal du Projet et au système de gestion des résultats fondé sur l'impact du FIDA, et contribuant au système de S&E et de gestion des savoirs et des connaissances déjà mis en place en Côte d'Ivoire.

Le système sera fondé sur:

- a) un suivi interne permanent, pour suivre la mise en œuvre du cadre logique du Projet, des activités prévues aux PTBA et l'atteinte des résultats attendus. Il constitue une responsabilité première de l'Agent principal, de l'UCP, des bénéficiaires directs et des prestataires de services exécutant les activités;
- b) des évaluations internes périodiques qui sont de la responsabilité de l'UCP, des bénéficiaires à travers l'organisation d'ateliers de S&E participatifs et d'enquêtes annuelles menées dans le cadre du réseau des observatoires existants, pour chaque pôle de développement agricole;
- c) des missions de supervision et de suivi mandatées par le FIDA et l'Agent principal et auxquelles participeront les autres ministères concernés; et
- d) des évaluations externes périodiques incluant des enquêtes de référence menées au début du Projet, des études d'impacts socio-économiques, des revues en cours et en fin de Projet, et des évaluations thématiques ponctuelles suivant les besoins identifiés par l'UCP et les missions de supervision directes.

2. *Recrutement*

La sélection du personnel du Projet se fera par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur/Bénéficiaire, excluant toute discrimination et acceptable par le Fonds. Un cabinet sera recruté par l'Agent principal pour l'assister dans la sélection du personnel du Projet. Les contrats seront établis conformément à la législation en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Le recrutement du personnel, et le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du Projet sera soumis à des évaluations de performances organisées annuellement. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le recrutement et la gestion du personnel d'appui seront soumis aux procédures en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. *Égalité*

Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse ne sera pas admissible lors du recrutement du personnel du Projet, conformément aux lois en vigueur sur le territoire de l'Emprunteur/Bénéficiaire. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures de femmes dans le cadre du Projet.

Logical framework

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (* Indicateurs SYGRI)	Sources d'information	Risque/ hypothèses
1. Objectif général			
Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et stimuler la croissance économique dans les régions de Tonkpi, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré (districts des Montagnes, Denguele et Woroba)	- La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans passe de x% à y% dans les régions ciblées * - Au bout de 6 ans, l'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 5% pour 50% des ménages ciblés dans les régions ciblées *	- Enquêtes de référence ⁶ - Enquêtes sur le niveau de vie des ménages (ENV) - Enquêtes PAM, UNICEF, PNUD - Statistiques nationales et enquêtes de référence	
2. Objectif de développement			
Contribuer à améliorer durablement la sécurité alimentaire des populations des zones du Projet à travers l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées, à des services financiers formels et aux marchés ASAP: Accroître la résilience des écosystèmes et des petites exploitations agricoles au changement climatique	- 30 000 ménages, soit 210 000 bénéficiaires directs, sont touchés par le Projet (par genre et classe d'âge) * - Le % de ménages au-dessus du seuil de vulnérabilité alimentaire passe de x% à y%* - 12 000 ménages bénéficient des mesures d'adaptation au CC (ASAP)	- Enquête SYGRI - Suivi-Evaluation du PNIA - Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et de fin du Projet - Statistiques nationales	Stabilité socio-économique du pays
Composante 1: Amélioration durable de la production agricole			
Résultat 1 (PROPACOM): les OPA sont dans une dynamique de professionnalisation et d'autonomisation Produit 1: les OPA sont de plus en plus professionnelles et sont capables de fournir des services à leurs membres Résultat 2 (PROPACOM et ASAP): l'accès aux facteurs de production, l'application des technologies de GDTE et d'agriculture de conservation améliorent la résilience et la production Produit 2: Les producteurs ont un accès plus facile aux facteurs de production (intrants et équipement/ mécanisation des travaux agricoles) Produit 3: Les producteurs ont un accès plus facile aux services de conseil agricole et de gestion	- Au moins 50% des OPA du niveau de maturité 1 assistées passent au niveau 2 - Au moins 25% des OPA du niveau de maturité 2 assistées passent au niveau 3 - Au moins 50% des ménages ciblés autofinancent leurs besoins annuels en intrants - 50% des producteurs ont adopté au moins une technologie conseillée par le Projet (par genre et classe d'âge) - au moins 70% des OPA ont accès aux services de conseils mis en place * - 10 000 producteurs appliquent des techniques agricoles résilientes sur environ 5000 ha (ASAP) <u>Dans la région de Tonkpi (Man)</u> - les rendements du riz pluvial passent de 1 à 2 t/ha et du riz de bas-fonds de 2 à 7 t/ha ⁷ pour au moins 50% des bénéficiaires - les rendements des cultures associées passeront de: 0.7 t/ha à 1.2 t/ha pour le riz pluvial, 0.2 t/ha à 0.5 t/ha pour le maïs, et 3 t/ha à 7 t/ha pour le manioc. <u>Dans les autres régions</u> - les rendements du riz pluvial plateau passent de 1 à 2 t/ha, de riz pluvial de plaine de 2t/ha à 3.2 t/ha et du riz de bas-fonds de 2,5 à 4,5 t/ha pour au moins 50% des bénéficiaires - les rendements du maïs pluvial passent de 1,2 à 2 t/ha pour au moins 50% des	- Suivi-Evaluation du PNIA - Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et de fin du Projet - Statistiques nationales - Rapports des prestataires - Rapports de Suivi-Evaluation - Revue à mi-parcours - Rapports des prestataires - PV de réception des ouvrages - -Revue à mi-parcours	- Constitution des fonds d'amortissement et des fonds de fonctionnement - Prestataires de services de qualité disponibles

⁶ Les enquêtes de référence se réfèrent aux enquêtes SYGRI et à l'enquête socio-économique relatives aux objectifs clés du Projet

⁷ Sur Man, le riz de bas-fonds bénéficiera de deux cycles contre un seul actuellement, ce qui augmentera considérablement les rendements sur les 900ha de bas-fonds

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (* Indicateurs SYGRI)	Sources d'information	Risque/ hypothèses
<p>Produit 4 (ASAP): des itinéraires techniques résilients au CC sont promus dans les systèmes de production et protègent les écosystèmes</p> <p>Résultat 3 (PROPACOM + ASAP): Des infrastructures améliorent les conditions de production et tiennent compte des risques climatiques</p>	<p>bénéficiaires. Les rendements du manioc passent de 10 à 17 t/ha pour au moins 50% des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le maraichage⁸ au moins 50% des bénéficiaires ont un rendement de 8 t/ha pour le piment, de 8 t/ha pour le gombo, de 18 t/ha pour l'aubergine et de 15 t/ha pour la tomate. - le volume de la production de riz pluvial passe de 15,000 t à 27,000 t et du riz de bas-fonds de 5,300 t à 12,600 t - le volume de la production du manioc passe de 31,000 t à 56,500 t <p>- 600 ha de terres reboisées y compris l'agroforesterie (ASAP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 900 ha de bas-fonds réhabilités - 550 aménagements hydro-agricoles bénéficient de mesures additionnelles de protection contre les aléas climatiques (ASAP) - 80 ha de petits périmètres maraîchers en bordure de bas-fonds sont équipés de système d'irrigation localisée (système goutte à goutte) 		
Composante 2: valorisation et mise en marché des produits agricoles			
<p>Résultat 4 (PROPACOM): l'environnement post-récolte valorise la production</p> <p>Produit 5: Les technologies et les équipements post-récolte sont disponibles</p> <p>Produit 6: Des infrastructures sont réalisées pour faciliter l'accès au marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 8 OPA structurées selon le format ESOP sont fonctionnelles - 610 égreneuses de maïs⁹, 95 broyeuses¹⁰ et 3 unités de fabrication semi-industrielles d'attiéké sont mises à la disposition des OPA - 75% des producteurs soutenus ont accès à des installations de transformation et/ou de stockage dans les zones ciblées - 25% des producteurs formés ont adopté des technologies améliorées de conservation, transformation et/ou commercialisation * - 140 km de pistes rurales sont réhabilités * - 30 magasins de stockage, 20 hangars de groupage et de conditionnement sont utilisés* - 80 aires de séchage de riz sont réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports des prestataires - Rapports de suivi-évaluation - Rapports de S-E - Rapports des OPA - Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative - Rapports mensuels des agents d'appui-conseil - PV de réception des travaux - Rapports de suivi des OPA - Base de données des OPA - Liste des membres des OPA - Diagnostic des OPA en PY1, PY3 et PY5 - Rapports mensuels des agents d'appui-conseil 	

[les indicateurs non encore renseignés -sous la forme de x et y- seront fixés à l'issue des résultats de l'enquête socio-économique disponibles fin mai 2014

⁸ Toutes régions confondues

⁹ Egreneuses manuelles ou mécaniques

¹⁰ Broyeuses multi-produits, aussi bien pour le manioc, le maïs, le piment, le gombo etc